

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Australien, Pakistan
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Escher, Regina
Gerber, Marlène
Guignard, Sophie
Hirter, Hans
Hulliger, Caroline
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schneuwly, Joëlle
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Gerber, Marlène; Guignard, Sophie; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schneuwly, Joëlle; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Australien, Pakistan, 1980 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Strafrecht	1
Institutionen und Volksrechte	1
Bundesrat	1
Aussenpolitik	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Entwicklungspolitik	6
Aussenwirtschaftspolitik	6
Landesverteidigung	11
Ausrüstung und Beschaffung	11
Wirtschaft	11
Geld, Währung und Kredit	11
Banken	11
Infrastruktur und Lebensraum	12
Umweltschutz	12
Klimapolitik	12
Sozialpolitik	13
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	13
Soziale Gruppen	14
Asylpolitik	14
Frauen und Gleichstellungspolitik	14
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	15
Parteien	15
Grosse Parteien	15

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BAG	Bundesamt für Gesundheit
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
IAEO	Internationale Atomenergie-Organisation
AIA	Automatischer Informationsaustausch
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EG	Europäische Gemeinschaft
GuS	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
OPEC	Organisation erdölexportierender Länder
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
CDI	Convention de double imposition
AELE	Association européenne de libre-échange
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFSP	Office fédéral de la santé publique
CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
EAR	Echange automatique de renseignements
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CE	Communauté européenne
CEI	Communauté des États indépendants
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Strafrecht

MOTION
DATUM: 31.12.1994
HANS HIRTER

Der Nationalrat überwies ein Postulat Morniroli (lega, TI) (Po. 94.3076), das die **Übertragung des Strafvollzugs an Private** anregt; praktische Erfahrungen mit diesem System haben bisher v.a. die USA und Australien gemacht. Er stimmte im weiteren auch der vom Ständerat in der Frühjahrsession verabschiedeten Motion Schmid (cvp, AI) für eine Verbesserung der Aussagekraft der **Kriminalstatistik**, namentlich im Hinblick auf den Anteil ausländischer Straftäter, zu.¹

Institutionen und Volksrechte

Bundesrat

ANDERES
DATUM: 03.07.2015
MARC BÜHLMANN

Regierungsflugzeuge erhalten meist im Zusammenhang mit ihren despotischen Besitzern, die sich trotz der Armut ihrer Bevölkerungen teure Auslandsreisen in Luxusjets leisten, Medienaufmerksamkeit. In der Schweiz stehen **Flugreisen von Bundesräten** hingegen eher selten im Fokus der schreibenden Zunft – wobei das Jahr 2015 eine Ausnahme zu sein scheint. Allerdings stand nicht die Ausstattung der Transportmittel zur Debatte – der Regierung stehen seit Mitte 2013 ein Falcon 900 EX-Jet und zwei Helikopter zur freien Verfügung – sondern die überraschend stark unterschiedliche Nutzung. So hatte etwa die Sonntagszeitung die Anzahl Helikopterflüge der Regierungsmitglieder für das Jahr 2014 recherchiert. Während Johann Schneider-Ammann rund 97 Stunden in einem Helikopter sass und damit laut der Sonntagszeitung Kosten von CHF 560'700 verursacht hatte, setzte sich Eveline Widmer-Schlumpf im Jahr 2014 gerade mal während rund eineinhalb Stunden in einen Helikopter und verursachte damit Kosten von CHF 16'000. Während die BDP-Magistratin für Auftritte in der Fernsehsendung "Arena" den Zug nehme, lasse sich Johann Schneider-Ammann mit dem Helikopter nach Leutschenbach fliegen – so die Sonntagszeitung. Allerdings muss relativiert werden: Geflogen werden die Helikopter von Armeepiloten, die damit die verlangten Trainingsstunden abgelten können, was sie ansonsten mit Leerflügen machen müssten.

Dies gilt auch für Flüge mit dem Bundesratsjet. So wurde etwa die durch Aussenminister Didier Burkhalter verursachten Kosten von CHF 460'000 für seine Arbeitsbesuche in Australien, Neuseeland und Vanuatu – wo vorher noch nie ein Schweizer Regierungsmitglied war – zuerst als bisher teuerste Reise eines Schweizer Aussenministers stark kritisiert. Ein Linienflug hätte die Staatskasse lediglich mit CHF 79'000 belastet. Rechnet man allerdings die Leerflüge auf, welche Militärpiloten hätten fliegen müssen, wenn Burkhalter nicht den Bundesratsjet gebucht hätte, hat die Reise lediglich CHF 46'000 an Kosten verursacht (die Kosten für die Flüge werden dem VBS übertragen) – war also letztlich nicht nur günstiger als mit einem Linienflug, sondern bot dem Aussenminister auch mehr Flexibilität.²

MOTION
DATUM: 12.12.2017
MARC BÜHLMANN

Im Rahmen der Bundesratswahl von Ignazio Cassis wurde die mehrfache Staatszugehörigkeit zum Thema. Cassis, der sowohl Bürger der Schweiz als auch von Italien ist bzw. war, gab im Vorfeld seiner Wahl seinen italienischen Pass ab. Die Diskussion um diesen Schritt nahm Lorenzo Quadri (lega, TI) zum Anlass, mit einer Motion die **Doppelbürgerschaft für Bundesrätinnen und Bundesräte** sowie für Bundesangestellte mit Beziehungen zum Ausland zu verbieten. Seit 1992 ist es in die Schweiz eingebürgerten Personen erlaubt, die Bürgerschaft ihres Herkunftslandes zu behalten. Quadri machte die Gefahr fehlender Loyalität von politisch für die Schweiz tätigen Doppelbürgerinnen und Doppelbürgern für seinen Vorstoss geltend.

Loyalität sei eine Frage der inneren Haltung und nicht von Gesetzen, gab Bundeskanzler Thurnherr in der Ratsdebatte zu bedenken. Das Argument Quadris, dass etwa in Australien – wie die Schweiz ein Einwanderungsland – ein solches Verbot bestehe, konterte Thurnherr mit der Bemerkung, dass es in Australien ein Gesetz gebe, dass Barbesitzer verpflichte, auch Pferde zu bedienen. Nur weil es dieses Gesetz in Australien gebe, müsse es ja nicht in der Schweiz eingeführt werden. Der Vorstoss Quadris wurde schliesslich von lediglich 40 Mitgliedern der SVP-Fraktion unterstützt

und mit 129 Gegenstimmen bei 2 Enthaltungen versenkt.³

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Après son séjour à Singapour, Didier Burkhalter s'est rendu à Séoul pour diriger, aux côtés de son homologue sud-coréen Yun, Byung-se la **conférence asiatique de l'OSCE** en tant que président du groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Les discussions ont principalement porté sur les visions de l'Asie concernant une coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité. En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye.⁴

Zwischenstaatliche Beziehungen

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 28.11.1989
BRIGITTE CARETTI

La chambre du peuple a accepté le traité d'extradition conclu avec l'Australie. Jusqu'à présent, les relations dans ce domaine avec l'Océanie étaient régies par le traité de 1880 entre la Suisse et la Grande-Bretagne et ses conventions additionnelles de 1904 et 1934.⁵

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 14.03.1990
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil des Etats a adopté, après la chambre du peuple en 1989, **le traité d'extradition avec l'Australie.** Celui-ci renonce à la présentation d'un dossier de preuves ainsi qu'à l'énumération des infractions donnant lieu à extradition et autorise cette dernière à titre accessoire. Ce texte fait figure de première pour la Suisse puisqu'il comporte une procédure de règlement pacifique des différends, ce que la Confédération n'avait encore jamais accepté en la matière.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.09.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le **ministre des affaires étrangères australien,** Gareth Evans, s'est entretenu avec le chef du DFAE; à cette occasion, les relations entre les deux pays, les actions de l'ONU en faveur de la paix et les négociations du GATT ont été abordées.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2002
ROMAIN CLIVAZ

Joseph Deiss s'est rendu au Kosovo pour une visite de travail. Il y a notamment rencontré le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Michael Steiner, Chef de la Mission des Nations Unies. Outre son voyage d'avril (voir infra) en Asie centrale, il a également visité l'Asie du Sud et a été reçu au Bhoutan, au Pakistan, et en Inde. Ces deux derniers pays sont des pays prioritaires de la DDC, mais la coopération a été limitée ces dernières années à la suite de la reprise des essais nucléaires. Un bref passage de 8 heures à Kaboul lui a donné l'occasion de se rendre compte personnellement de la situation. Le ministre des affaires étrangères s'est également rendu au Japon, principal partenaire économique de la Suisse en Asie. En déplacement en Fédération de Russie il a rencontré son homologue russe et s'est entretenu sur la poursuite de la coopération humanitaire, technique et financière. La visite officielle de travail en Iran a permis de rencontrer le président Khatami, d'écouter son avis sur la situation dans la région et de signer une convention de double imposition avec la République islamique. Lors d'une courte visite chez le voisin du Liechtenstein, Joseph Deiss a abordé les implications des négociations bilatérales en cours sur les places financières respectives.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2006
ELIE BURGOS

Pour son premier voyage de l'année, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** s'est rendue à Vienne, où elle a rencontré son homologue Ursula Plassnik. Les questions liées à l'intégration européenne et à la situation au Kosovo ont été au cœur des discussions. La cheffe du DFAE s'est également entretenue avec Mohamed El-Baradei, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a ensuite effectué une courte visite en Allemagne, où elle s'est entretenue avec son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier, au sujet du dossier de l'aéroport de Zurich-Kloten. Fin février, la conseillère fédérale a rencontré son homologue polonais Stefan Meller à Varsovie, afin de s'entretenir des projets financés par l'aide suisse à la cohésion européenne dans le pays. Après un voyage en Azerbaïdjan, à l'occasion duquel la cheffe

du DFAE a signé un accord-cadre de protection des investissements, ainsi qu'une déclaration commune en matière migratoire, celle-ci s'est rendue à Londres, où elle a rencontré son homologue britannique Jack Straw. Les discussions ont porté principalement sur les relations Suisse-UE et sur le dossier du Conseil des droits de l'homme. Suite à l'« affaire des visas » qui a secoué l'ambassade de Suisse au Pakistan, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Islamabad, afin de se faire sa propre idée au sujet des méthodes de travail ayant cours dans cette ambassade. Début juin, elle a effectué une visite officielle de trois jours en Algérie. Elle y a notamment rencontré le ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Bedjaoui, avec qui elle a signé trois accords bilatéraux. Au mois de juin, la conseillère fédérale s'est tout d'abord rendue à Bucarest, où elle a rencontré son homologue roumain Mihai Ungureanu, puis en Arménie, pour une visite de deux jours. Elle a rencontré le premier ministre arménien Andriq Margarian et le président Robert Kotcharian. La question d'un accord de double imposition, ainsi que la question du conflit au Nagorny-Karabakh, ont figuré au menu des discussions. Dans le cadre des désaccords sur les nuisances sonores de l'aéroport de Zurich-Kloten, Micheline Calmy-Rey s'est à nouveau rendue en Allemagne au mois de septembre, afin de s'entretenir de ce dossier avec le premier ministre du Bade-Wurtemberg, Günther Oettinger. La cheffe du DFAE s'est rendue en Chine au mois d'octobre. Elle n'est toutefois pas parvenue à obtenir la signature d'un mémoire d'entente traduisant la volonté d'intensifier les relations bilatérales entre les deux pays.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2006
ELIE BURGOS

Le ministre de l'intérieur **Pascal Couchepin** a effectué une visite dans les pays scandinaves au mois de juillet, afin d'étudier le système social et sanitaire scandinave. En octobre, le conseiller fédéral a rencontré le vice-chancelier allemand Franz Müntefering à Cologne. Les deux hommes ont notamment évoqué les réformes en matière de politique sociale et de santé. Pascal Couchepin et son homologue australien Mal Brough ont signé à Canberra, lors d'une visite officielle du conseiller fédéral en Australie au mois d'octobre, une convention de sécurité sociale qui simplifiera l'accès des ressortissants des deux pays aux prestations des assurances-veillesse et invalidité. Il s'est ensuite envolé pour la Nouvelle-Zélande, où il a rencontré la cheffe du gouvernement, Helen Clark. Fin octobre, le conseiller fédéral s'est rendu à Rome, afin de signer, entre autres, un accord de coproduction cinématographique avec le ministre de la culture italien, Francesco Rutelli. Au mois de décembre, lors d'une visite à Lima, au Pérou, Pascal Couchepin a signé un accord de coopération pour le transfert de biens culturels entre la Suisse et le Pérou avec le ministre péruvien des affaires étrangères, Gonzalo Gutierrez Reinel.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2006
ELIE BURGOS

En visite en Chine au mois de février, le conseiller fédéral **Samuel Schmid** a rencontré son homologue Cao Gangchuan à Pékin, afin d'intensifier les relations entre les deux pays sur les questions stratégiques. Il s'est ensuite envolé pour la Corée du Sud, où il a notamment visité la ligne de démarcation séparant les deux Corées, puis rencontré le ministre sud-coréen de la défense Yoon Kwang-Woong. Samuel Schmid a rencontré la présidente lettone Vaira Vike-Freiberga et le ministre letton de la défense lors d'une visite au mois de mai à Riga. La coopération militaire entre la Suisse et la Lettonie a été au centre des discussions. Le chef du DDPS s'est ensuite rendu au Portugal, où il s'est notamment entretenu avec son homologue portugais, ainsi qu'avec l'ancien responsable de la sécurité de l'Eurofoot 2004. Au mois d'août, le conseiller fédéral a effectué un voyage de plusieurs jours dans les Balkans. Il s'est tout d'abord rendu au Kosovo, afin de rendre visite aux soldats de la Swisscoy. Il a également rencontré le président kosovar Fatmir Sejdiu et le premier ministre Agim Ceku à Pristina. Il s'est ensuite envolé pour Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, où il s'est entretenu avec son homologue bosniaque Nikola Radovanovic. Samuel Schmid s'est encore rendu au Pakistan en fin d'année.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 04.12.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats, en tant que premier conseil, s'est prononcé en faveur de la **Convention de double imposition** avec la République islamique du Pakistan.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2007
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le Conseil national a examiné à son tour le projet de **Convention de double imposition** avec la République islamique du Pakistan. Une minorité emmenée par Hildegard Fässler (ps, SG) a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec mandat de négocier la convention, de sorte que le Pakistan ait la possibilité de lutter contre la soustraction fiscale, la corruption et le terrorisme (l'art. 25 de la convention, à savoir celui concernant les échanges de renseignements, n'étant à ce titre pas satisfaisant). Cette proposition a toutefois été rejetée au plénum par 89 voix contre 57. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a approuvé la convention par 87 voix contre 34.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.10.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant la **Convention de sécurité sociale** entre la Suisse et l'Australie. Cette convention s'applique à l'assurance-veillesse, survivants et invalidité et règle notamment l'égalité de traitement des ressortissants des deux pays, l'accès aux prestations de sécurité sociale, le versement des rentes à l'étranger et l'assujettissement des personnes exerçant une activité lucrative. Les chambres ont approuvé cette convention sans discussion durant l'année sous revue.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'autorité pakistanaise de **lutte contre la corruption** a demandé aux autorités helvétiques de rouvrir une procédure judiciaire à l'encontre du président pakistanais Asif Ali Zardari pour une affaire de pots-de-vin. Les autorités suisses ont rejeté cette demande car la personne concernée bénéficie de l'immunité personnelle en tant que chef d'Etat.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.07.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2013
EMILIA PASQUIER

En janvier, le ministre des affaires étrangères, **Didier Burkhalter**, s'est rendu à Rome afin de rencontrer son homologue italien Giulio Terzi. Les deux hommes ont inauguré le premier « Forum sur le dialogue Italie-Suisse » qui vise à renforcer la coopération entre les deux pays. Le ministre s'est ensuite envolé pour les Balkans où il a rencontré les membres du gouvernement de Bosnie et Herzégovine. Ensuite, il s'est rendu à Belgrade pour discuter des présidences de la Suisse (2014) et de la Serbie (2015) à l'OSCE. L'Irlande a ensuite accueilli le ministre pour des discussions portant sur la politique européenne. Le chef de la diplomatie suisse s'est rendu à Rome à l'occasion de la tournée européenne du secrétaire d'Etat américain John Kerry. Pour inaugurer son entrée dans le groupe « Amis du Yémen », Didier Burkhalter a fait le déplacement à Londres pour participer à une rencontre de ce groupe qui vise à soutenir la transition politique yéménite. La Journée mondiale de l'eau a ensuite emmené le ministre à La Haye pour une conférence internationale. En avril, le chef de la diplomatie suisse a entamé une tournée sud-américaine qui l'a conduit au Chili, au Pérou et en Colombie. Ces voyages lui ont permis de s'entretenir avec les politiques de ces pays, ainsi que de visiter les différents projets soutenus par la Confédération. La Chine a ensuite accueilli le ministre libéral-radical pour une visite de travail centrée sur les questions bilatérales et internationales. Pour célébrer le 50e anniversaire de l'adhésion suisse au Conseil de l'Europe, Didier Burkhalter a prononcé un discours devant l'assemblée parlementaire de Strasbourg. En mai, le ministre s'est rendu en Israël et en Territoire palestinien occupé, confirmant ainsi l'engagement de la Suisse pour une solution à deux Etats au Proche-Orient. L'engagement de la Suisse pour l'interdiction de la peine de mort a ensuite emmené le conseiller fédéral au 5e Congrès mondial contre la peine de mort à Madrid. Avant de présenter les objectifs de la présidence suisse 2014 devant l'OSCE à Vienne, Didier Burkhalter a participé, également à Vienne, à une conférence de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IEA). Il s'est ensuite rendu à Salzbourg afin de prendre part à la rencontre quadripartite des ministres des affaires étrangères, qui regroupe les ministres allemands, autrichiens, liechtensteinois et suisses. En août, la Lituanie et la Lettonie ont accueilli le ministre neuchâtelois, qui a notamment prononcé son discours du 1er août à Riga. Le ministre a ensuite pris la route de l'est

pour une visite de travail en Slovaquie. Sa visite suivante s'est déroulée aux Pays-Bas, où, après avoir rencontré le ministre des affaires étrangères néerlandais, il s'est dirigé vers La Haye pour visiter la Cour pénale internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En automne, la visite de Didier Burkhalter au Maroc a marqué la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères dans ce pays. Le neuchâtelois a ensuite participé à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York. C'est ensuite l'Océanie, plus précisément l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, qui ont accueilli Didier Burkhalter afin d'aborder tout particulièrement les questions du changement climatique et du développement durable. En tant que nouveau membre de l'ASEM, la Suisse a été représentée par son ministre des affaires étrangères lors de la rencontre ministérielle à New Dehli. Quelques semaines avant que la Suisse ne prenne la présidence de l'OSCE, Didier Burkhalter a participé au Conseil ministériel de l'organisation à Kiev en décembre.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 20.11.2013
EMILIA PASQUIER

Le Conseil fédéral a publié un message concernant l'approbation d'une **nouvelle CDI** avec l'Australie.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Dans son message du 20 novembre 2013, le Conseil fédéral a souligné l'importance d'une révision complète de la **convention entre la Suisse et l'Australie en vue d'éviter les doubles impositions** vu son ancienneté (convention datant du 28 février 1980). La nouvelle convention signée le 30 juillet 2013 à Sydney, et approuvée par plusieurs acteurs économiques suisses, met en place des dispositions pour l'échange de renseignements à des fins fiscales conforme à la norme internationale ainsi que d'autres points relatifs à la politique conventionnelle de la Suisse comme les améliorations concernant l'imposition des dividendes, des intérêts et des redevances et la reprise d'une clause d'arbitrage. La Commission de l'économie et des redevances a proposé à son conseil d'approuver la nouvelle convention contre les doubles impositions conclue avec l'Australie, ce qu'a fait le Conseil des Etats le 18 mars 2014 à l'unanimité. Le Conseil national a également suivi sa commission en adhérant au projet lors de la session d'été par 177 voix contre 1 (4 abstentions). L'arrêté a été adopté le 20 juin au vote final à l'unanimité par le Conseil des Etats et par 177 voix contre 4 par le Conseil national.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 26.02.2018
AUDREY BOVEY

En octobre 2017, le Conseil fédéral soumet au Parlement un projet d'arrêté fédéral relatif à l'approbation de la **convention contre les doubles impositions conclue entre la Suisse et le Pakistan**. Révision de la CDI signée avec le Pakistan en juillet 2005, le nouveau texte s'inscrit notamment en conformité avec les récents standards internationaux en matière d'échange de renseignements.

En février 2018, la chambre des cantons se prononce en faveur du projet d'arrêté fédéral (41 voix pour, 1 contre et 1 abstention lors du vote sur l'ensemble), en choisissant néanmoins de biffer l'article 2, qui prévoit que les conventions contre les doubles impositions qui règlent d'une manière comparable les mêmes domaines que ceux contenus dans la convention entre la Suisse et le Pakistan soient à l'avenir approuvées par voie d'arrêté fédéral simple. A titre de rappel, le Parlement s'est déjà opposé à plusieurs reprises à l'introduction d'une telle disposition (à ce propos, voir par exemple les articles 17.068 et 17.025).²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 29.05.2018
AUDREY BOVEY

Le 29 mai 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur de la **convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Pakistan** telle que modifiée au préalable par le Conseil des Etats (115 voix pour, 62 contre et 0 abstention). L'arrêté fédéral a en définitive été accepté par les deux chambres parlementaires lors du vote final du 15 juin 2018.²¹

Entwicklungspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

Bien que l'aide au développement ait subi certaines coupes budgétaires, les engagements pris par la Confédération furent nombreux en 1993. Des **accords de financements mixtes** ont été conclus avec le Vietnam, la Thaïlande et le Pakistan. Plusieurs négociations sur des actions bilatérales de désendettement se sont déroulées en 1993; des **accords de réduction de dette** ont ainsi pu être conclus avec la Bolivie, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou, la Jordanie, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Des **aides à la balance des paiements** ont également été octroyées à l'Ethiopie, au Vietnam, à Madagascar et à l'Ouganda. Enfin, des **accords bilatéraux de consolidation et de rééchelonnement de dettes** ont été signés avec le Brésil, le Honduras, la Guinée, le Mali et la Sierra Leone.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.09.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, la Confédération a envoyé dix **hélicoptères Alouette III** aux autorités pakistanaises pour faire face aux inondations subies par le pays. Le Pakistan a dû s'engager à ne pas les armer.²³

Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.10.1980
REGINA ESCHER

Wie schon 1979 stiessen die **Nuklearexporte** auf Kritik. Die Opposition gegen die Lieferung einer Schwerwasseranlage an Argentinien formierte sich in der «Arbeitsgemeinschaft gegen Atomexporte». Ihrer Ansicht nach ist das Interesse Argentiniens an diesem Geschäft in erster Linie militärischer Natur. Sie protestierte deshalb gegen die Ausfuhrbewilligung, die das Bundesamt für Energiewirtschaft der Firma Sulzer für die Schwerwasseranlage erteilte. Die Bewilligung stützte sich darauf, dass Buenos Aires der Schweiz zugesichert hatte, die Anlage nur für friedliche Zwecke zu gebrauchen. Die Nukleartätigkeit Argentiniens, das den Atomsperrvertrag nicht unterzeichnet hat, untersteht zudem der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation.

Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen **Atomtechnologieexporte** geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter versties die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. Amerikanische Kommentatoren stellten fest, dass gleichzeitig schweizerische Gesuche um Bewilligungen für die Ausfuhr abgebrannter Brennstäbe von den USA ungewöhnlich eingehend geprüft wurden; sie nahmen an, dass die Gesuche blockiert bleiben würden, bis die Schweiz ihre Haltung gegenüber den Nuklearexporten nach Pakistan geändert habe.

An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan – trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden – nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will. Siehe diesbezüglich die Interpellation (Ip. 80.493) Carobbio (psa, TI).²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen Atomtechnologieexporte geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter versties die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen

halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan – trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden – nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will.²⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 30.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Sectoriellement, les **exportations helvétiques** connurent une évolution très différenciée. La croissance nominale la plus forte fut enregistrée par l'horlogerie (+12,2%), suivie par le secteur des instruments de précision (+8,7%). Les principales autres branches de l'économie suisse virent la croissance nominale de leurs ventes à l'étranger varier entre 2% (métaux) et 5% (machines, appareils, électronique).

La répartition géographique des exportations suisses refléta les disparités économiques enregistrées durant l'année. Ainsi, elles augmentèrent de 6,7% en direction des pays de l'OCDE (80% des exportations totales). Dans ce cadre, elles eurent une dynamique au-dessus de la moyenne à destination des pays de la Communauté européenne (+8,2%, 58,3% des ventes totales à l'étranger), plus particulièrement vers l'Allemagne qui, par l'achat de 23,3% de nos exportations (+12,7*10) et la fourniture de 35,9% de nos importations (+2,1%), demeura le principal partenaire commercial de la Suisse. Une tendance à la hausse fut aussi enregistrée à destination des pays latins de la Communauté (Italie: +10%; Portugal: +9,3%; Espagne: +9%) alors qu'un mouvement inverse s'esquissa en direction de la Grande-Bretagne (-4%).

Dans le contexte de l'AELE (7,1% des exportations totales, +5,1%), les ventes suisses furent majoritairement adressées à l'Autriche (+9,8%). A destination des pays de l'OCDE non européens, elles progressèrent particulièrement vers le Japon (+14,9%) mais déclinèrent vers les Etats-Unis (-4,2%), le Canada (-2,6%) et l'Australie (-1,4%).

Si, globalement, les exportations helvétiques en direction des pays en développement producteurs et non producteurs de pétrole augmentèrent dans une proportion similaire (+4,9%), elles connurent des fortunes diverses à destination de l'Iran (+61,3%), du Brésil (-20,8%), de l'Algérie (-12,1%) et du Nigéria (-6,9%). Elles régressèrent à destination des pays à économie planifiée (-13,6%), principalement vers ceux d'Asie (-34,3%). Elles crûrent par contre en direction de l'Union soviétique (+7,2%).²⁶

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 30.12.1990
BRIGITTE CARETTI

En valeur nominale, les augmentations les plus notables furent enregistrées dans le secteur des agents énergétiques (+17,3%), alors qu'elles déclinèrent dans ceux de la chimie (-0,9%) et de la métallurgie (-3,3%).

Le principal fournisseur de la Suisse demeure la zone OCDE (92,5% des importations totales, +1,9% par rapport à 1989) et, plus particulièrement, la Communauté européenne (74,1% des importations, +2,8%). Dans ce cadre, les achats helvétiques s'accrurent en provenance du Portugal (+11,6%), de l'Espagne (+7,4%) et des Pays-Bas (+6,7%) mais chutèrent avec la Grande-Bretagne (-4,6%). Les acquisitions suisses venant de l'AELE stagnèrent (+0,9%), la décroissance observée par rapport à la Suède (-3,1%) et la Norvège (-5,3%) étant équilibrée par la croissance des biens obtenus en Autriche (+4,5%) et en Finlande (+4,7%). Les achats de la Suisse diminuèrent globalement en provenance de la zone non européenne de l'OCDE (-3,6%) mais plus notablement avec le Canada (-23%) et l'Australie (-15,8%).

La situation des échanges avec les pays non membres de l'OCDE fut très différenciée puisque, si **les importations helvétiques** progressèrent globalement (+1,8%), elles crûrent avec les pays producteurs de pétrole (+82,4%) – plus particulièrement avec l'Algérie (+176,4%) et l'Arabie saoudite (+102,8%) – mais déclinèrent avec les Etats non producteurs d'or noir (-3,6%), plus notablement avec Israël (-8,8%) et Hong-Kong (-7,5%). Elles chutèrent aussi en provenance des pays à économie planifiée (-10,2%).²⁷

Par rapport aux domaines orientés vers l'économie intérieure, **les secteurs orientés vers l'exportation** se sont relativement bien comportés. Cela est dû en grande partie à la forte demande en provenance de l'Allemagne; les exportations à destination de ce pays ont augmenté de 8,7% pendant que les livraisons au reste du monde diminuaient de 1,3% dans leur ensemble. Si l'on fait abstraction des deux situations extrêmes que sont, d'une part, les exportations de vêtements, en forte expansion, et, d'autre part, celles de textiles en continuelle diminution, l'évolution des exportations est restée stable et équilibrée dans les branches principales.

Géographiquement, le niveau d'exportation vers les pays de l'OCDE s'est maintenu; il a même légèrement augmenté de 1,4% par rapport à 1990 et représente 80,7% des exportations totales. L'augmentation des exportations vers les pays de la CE a été particulièrement significative (+2,5%), par contre les livraisons vers les pays de l'AELE ont diminué de 3,2%. La France (-1,3%), l'Italie (-3,0%) et la Grande-Bretagne (-8,6%) sont les trois pays de la CE, où les ventes suisses ont diminué; au sein de l'AELE, les exportations vers la Suède (-11,7%) et la Finlande (-17,8%) ont connu la même évolution. Les exportations vers les pays de l'OCDE non-européens ont connu des fortunes diverses: +4,5% vers les Etats-Unis, mais en diminution vers le Japon, le Canada et l'Australie.

De façon générale, les exportations vers les pays non-membres de l'OCDE se sont réduites de 1,1%. Cette réduction a été particulièrement marquée vers les pays à économie planifiée (-8,4%). Alors que les exportations vers la Chine (+20,3%), la Pologne (+41,6%) et la Hongrie (+11,3%) ont nettement progressé, c'est surtout en direction de l'ex-Union Soviétique qu'elles ont diminuées (-39,1%). La croissance des exportations en direction des pays de l'OPEP est restée positive (+3,7%).²⁸

Dans quasiment tous les domaines, il a été enregistré **une stagnation des importations**, sauf dans celui des métaux et articles en métal (-10,9%) et celui des machines, des appareils et de l'électronique (-5,6%) où la diminution a été particulièrement nette, alors que, à l'inverse, dans le domaine des véhicules, les importations ont augmenté de 6,8%.

Le principal fournisseur de la Suisse reste, et de loin, la zone de l'OCDE (92,1% des importations totales, mais -2,6% par rapport à 1990) et, plus particulièrement, la CE avec 72,2% (-4,6%). Seuls les achats helvétiques en provenance de la Grande-Bretagne (+0,8%), du Danemark (+0,8%) et de l'Espagne (+2,5%) connurent une augmentation. Les importations issues de l'AELE diminuèrent de façon encore plus importante (-5,3%), dont -14,5% pour les produits norvégiens. Par contre, les achats helvétiques venant des pays de l'OCDE non-européens connurent une nette augmentation (+13,6%). Cela est dû essentiellement aux Etats-Unis (+28,8%), car les importations en provenance du Japon (-2,9%) et de l'Australie (-8,7%) diminuèrent.

La part des importations issues des pays non-membres de l'OCDE a globalement augmenté de 5,2%. Les importations helvétiques progressèrent de 8,8% avec les pays de l'OPEP, de même que celles issues des pays à économie planifiée (+23,3%); parmi celles-ci, on peut signaler l'augmentation notoire des importations en provenance de la Chine (+64,7%).²⁹

Comme en 1992 mais dans un contexte économique encore plus difficile, **les secteurs d'exportation** se sont remarquablement comportés avec une progression de 0,6% en volume et en valeur nominale. Cette évolution favorable s'explique en grande partie par la baisse de la demande intérieure qui a contraint beaucoup d'entreprises à trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. A cet égard, la progression, même faible, des livraisons à l'étranger est révélatrice de la compétitivité des entreprises suisses sur les marchés internationaux.

Les résultats des exportations ont toutefois connu des différences sensibles selon les branches économiques. Celles qui se sont le mieux comportées furent l'industrie alimentaire (8,0%), l'industrie chimique (5,1%) ainsi que l'horlogerie (3,0%). Les exportations de biens d'investissement, comme les machines (-2,3%) ou les instruments de précision (-1,5%), n'ont que légèrement diminué par rapport à 1992; compte tenu de la mauvaise conjoncture, ce recul est resté très limité. En revanche, l'industrie textile a connu une baisse importante (-10,2%).

L'évolution des exportations par régions reflète les différences de la conjoncture internationale entre, d'un côté, la grande majorité des pays industrialisés (-1,5%) et, de l'autre, les pays non-membres de l'OCDE (8,7%). Le bon comportement de l'économie d'exportation est dû principalement au dynamisme de la demande venant de la région du Sud-Est asiatique et de certains Etats de l'Amérique latine. Les livraisons vers la plupart des pays européens (UE: -2,6% et AELE: -2,1%) ont diminué; seules les exportations vers la Grande-Bretagne (7,9%), où la reprise économique s'est solidement installée dans le courant de l'année, et les Pays-Bas (2,6%) ont progressé. Au sujet des pays de l'OCDE non-européens (2,2%), les résultats furent différenciés; ainsi, les livraisons vers les Etats-Unis (5,9%) et l'Australie (6,3%) progressèrent alors que celles en direction du Japon (-2,1 %) et du Canada (-5,6%) diminuèrent.

En ce qui concerne les pays extérieurs à l'OCDE, qui absorbent près de 22% du total des exportations suisses, les résultats furent très positifs. Hormis la Pologne (-3,7%), les exportations vers l'Europe centrale et orientale (9,6%), de même que vers les pays de l'OPEP (6,4%), ont augmenté. Parmi les pays non-producteurs de pétrole (7,0%), Hong-Kong (11%), Singapour (49,9%) et le Brésil (9,2%) ont connu une forte progression de leurs importations suisses, mais, c'est vers la Chine (51,9%) que l'augmentation a été la plus forte.

La stabilisation progressive de la demande intérieure a eu pour effet d'atténuer quelque peu le recul des **importations** (-3,4% en valeur et -1,2% en volume); alors qu'au premier semestre, le volume des exportations était encore inférieur de 5% en moyenne à son niveau de l'année précédente, la tendance s'est renversée au deuxième semestre. A quelques exceptions près, la diminution des importations a touché pratiquement tous les types de marchandises. Seules les importations de produits intermédiaires pour les branches d'exportation suisses, industrie chimique et horlogerie notamment, ont sensiblement progressé. Les importations de biens d'investissement, qui avaient diminué ces dernières années, se sont stabilisées au cours de l'année, même si d'importantes variations ont persisté selon les secteurs. Le recul a été particulièrement fort en ce qui concerne les biens de consommation durables, en particulier les voitures (-16,8% en nombre).

Comme pour les exportations suisses, un certain clivage s'est dessiné entre les pays extérieurs à l'OCDE (7,2%), qui ont connu globalement une progression de leurs exportations vers la Suisse, et la zone de l'OCDE dont les livraisons ont diminué de 4,4%. Les exportations européennes, que ce soit de l'UE (-3,3%) ou de l'AELE (-8,0%), tout comme celles des pays de l'OCDE non-européens (-9,2%), ont sensiblement diminué. Seules la Grande-Bretagne (13,0%) et l'Australie (14,6%) ont enregistré une forte augmentation de leurs livraisons. En revanche, les achats helvétiques en provenance des pays non-membres de l'OCDE ont globalement progressé; les biens exportés par ces pays ne représentent toutefois que 8,8% du total des produits importés en Suisse. Les importations en provenance des pays de l'OPEP (19,4%) et de la Chine (23,8%) ont connu la plus forte hausse. Par contre, les exportations d'Europe centrale et orientale ont diminué de 0,6%, la Pologne étant quasiment le seul pays de cette région à voir ses livraisons vers la Suisse augmenter (+11,8%).³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.12.1994
LIONEL EPERON

Malgré une appréciation du franc suisse de plus en plus forte et un contexte international marqué par une forte concurrence, la croissance des **exportations suisses** a de nouveau dépassé les attentes. En 1994, celles-ci ont en effet crû de 4.4% en volume et de 3.5% en valeur nominale. Ce résultat, remarquable à plusieurs titres, constitue la preuve d'une capacité concurrentielle intacte de l'industrie suisse d'exportation en général.

Les résultats des exportations ont toutefois connu des différences conséquentes selon les branches économiques. Celles qui se sont le mieux comportées furent l'industrie des matières en plastique (+4.9% en valeur nominale par rapport à 1993), l'horlogerie (+4.8%), l'industrie chimique (+4.6%) ainsi que l'industrie des machines (+4.5%). Les exportations de l'industrie des métaux ont, pour leur part, progressé de 3.8%, alors que celles de l'industrie alimentaire et de l'industrie des instruments de précision ont respectivement augmenté de 2.7% et 2.4%. Le volume des exportations de l'industrie des textiles est, quant à lui, resté stable (+0.1%), tandis que celui de l'industrie de l'habillement a connu une baisse de 1.9%.

En raison de la synchronisation progressive de la conjoncture internationale, les

différences entre les taux de croissance des exportations suisses en direction des pays industrialisés (+3,2%) d'une part, et des pays non-membres de l'OCDE (+4,8%), d'autre part, se sont réduites par rapport à 1993. Les points forts de l'expansion des exportations suisses ont été les pays émergents et en développement d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine ainsi que les pays industrialisés d'outre-mer et la Grande-Bretagne. Les livraisons vers la plupart des pays européens ont augmenté (UE: +3.1% et AELE: +1.2%), à l'exception de la Norvège (-7%), de l'Italie (-3.3%), de la Finlande (-0.6%) et des Pays-Bas (-0.2%). Au sujet des pays de l'OCDE non européens (+6.9%), les exportations vers les Etats-Unis (+6.4%), l'Australie (+11.3%) et le Japon (+10.2%) ont constitué les plus fortes hausses, alors que celles en direction du Canada ont diminué de 4.2%.

En ce qui concerne les pays extérieurs à l'OCDE - qui absorbent 21% du total des exportations suisses -, les livraisons vers l'Europe de l'Est ont globalement augmenté de 14.1%, les exportations suisses en direction de la CEI connaissant pour leur part une hausse de 28.4%. Parmi les pays non producteurs de pétrole (+11% d'exportations), la Corée du Sud (+50.8%) a connu la plus forte progression des importations suisses en 1994, devant le Brésil (+28.6%) et Hongkong (+14.3%). Les exportations vers la Chine ont en revanche enregistré une baisse de 11% après avoir connu une augmentation de 51.9% en 1993. C'est cependant avec les pays de l'OPEP que la baisse des exportations suisses a été la plus marquée (-18.7%).³¹

BERICHT
DATUM: 21.02.2007
ELIE BURGOS

Le **rapport** demandé par le conseiller national Josef Lang (pe, ZG) à la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN), et relatif à l'exécution de la législation sur le matériel de guerre en lien avec les décisions du Conseil fédéral du 29 juin 2005 (exportation de matériel de guerre vers l'Irak, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Sud, à laquelle le député a ajouté celle à destination du Maroc), a été publié au cours de l'année sous revue. La CdG-CN est parvenue à la conclusion que les décisions du Conseil fédéral concernant les demandes préalables, la demande d'exportation et la demande de courtage n'ont violé aucune disposition légale. Elle a cependant critiqué le poids donné aux différents critères d'appréciation et fait plusieurs recommandations au gouvernement à ce sujet. Le Conseil fédéral, saluant le dialogue constructif avec la commission dans ce domaine politique sensible, a toutefois tenu à souligner que, dans le domaine complexe des autorisations d'exportation de matériel de guerre, il n'existait pas de solution simple ou globale, car une telle solution ne serait pas utile pour les cas particuliers. Il a ainsi estimé légitime que la loi et l'ordonnance sur le matériel de guerre prévoient une grande marge de manœuvre pour les autorités d'exécution.³²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 10.02.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a refusé d'autoriser de nouvelles ventes d'armes au Pakistan, à l'Arabie saoudite et à l'Égypte en raison de leur contexte politique respectif et de leur respect des droits de l'homme jugé déficient. Les **autorisations** accordées avant cette décision ont toutefois été maintenues. En 2009, l'Arabie saoudite a en conséquence été le deuxième plus grand acheteur avec 132 millions de francs juste après l'Allemagne avec 138 millions de francs. Le DFE a annoncé que la Suisse a exporté 727,7 millions de francs de matériel de guerre vers 74 pays. Ce qui représentait une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente et une part de 0,39% des exportations totales de l'année sous revue. Il a également annoncé avoir autorisé 2493 demandes sur les 2504 qui avaient été faites (99,5%), 11 demandes ont été refusées pour sept pays de destination.³³

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 26.02.2012
EMILIA PASQUIER

Les exportations de matériel de guerre en 2012 ont représenté un total de **700,4 millions de francs**. Ce montant reflète une baisse de 20% des exportations par rapport à 2011. Les exportations ont été effectuées dans 68 pays, avec en tête l'Allemagne (245,5 millions de francs), les Emirats Arabes Unis (132,8 millions) et l'Italie (61,1 millions). Un cas particulier a marqué l'année sous revue: la livraison d'avions militaires d'entraînement non armés avec les Emirats Arabes Unis a été soumise à la loi sur le matériel de guerre, alors qu'elle aurait dû être soumise à la loi sur le contrôle des biens. Ce changement a été rendu possible car au moment de la demande, il n'était pas possible d'exclure l'armement de ces avions sur sol suisse. En outre, 29 demandes de préavis visant à obtenir une autorisation d'exporter avec un client ont été refusées sur 79 déposées. Les demandes refusées proviennent principalement d'Afrique et d'Asie. Les autorités suisses ont témoigné d'une grande prudence concernant les exportations vers les pays touchés par le printemps arabe. Premièrement, le gouvernement

n'accorde plus de nouvelles autorisations pour l'exportation de matériel de guerre vers l'Égypte, le Pakistan et l'Arabie Saoudite depuis 2009. Deuxièmement, la Suisse a autorisé principalement l'exportation de systèmes de défense aérienne qui ne s'avèrent pas utilisables contre une population civile.³⁴

Landesverteidigung

Ausrüstung und Beschaffung

Le Conseil fédéral a décidé de suspendre de manière temporaire la livraison au **Pakistan** de 21 systèmes de défense anti-aérienne «Skyguard» et sa munition, pour un montant de 136 millions de francs, et cela malgré le fait que le Pakistan a pourtant déjà reçu 6 des 21 premiers systèmes promis. Le Conseil fédéral a notamment justifié cette décision au regard de la situation qui règne au Pakistan (instauration de l'état d'urgence).³⁵

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Banken

Alors que les bases légales concernant l'**échange automatique d'informations** sont établies depuis décembre 2015, les applications bilatérales de l'échange automatique de renseignements (EAR) sont soumises progressivement au parlement. Ces accords se fondent sur le Multilateral Competent Authority Agreement (MCAA). Dans le cas de l'**Australie**, le Conseil fédéral a estimé que la législation australienne relative à la protection des données, la mise en place d'une procédure de régularisation pour les contribuables ainsi que l'ouverture de discussions sur l'accès au marché des services financiers pour des prestataires suisses, étaient suffisantes pour soumettre l'accord à l'approbation de l'Assemblée fédérale. Le Conseil des États a adopté le message par 40 voix sans opposition. Le Conseil national a suivi la dynamique par 123 voix contre 63 et une abstention. Seules des voix de l'UDC se sont opposées à l'accord avec l'Australie. Ainsi, l'échange automatique pourra être appliqué à partir de 2018.³⁶

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'**introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec 19 nouveaux États**. De ce fait, la Suisse a intégré l'ensemble des 108 États ou territoires qui avaient exprimé une volonté d'introduire un EAR avec elle (16.057 et 17.040). Ces nouveaux États sont: l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, la Dominique, le Ghana, le Kazakhstan, le Liban, Macao, les Maldives, le Nigéria, Niue, le Pakistan, le Pérou, le Samoa, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, la Turquie, le Vanuatu et Oman. Un mécanisme de contrôle similaire aux précédents accords EAR est prévu. En parallèle, le Conseil fédéral a validé le rapport sur la conformité des premiers échanges de renseignements qui ont eu lieu en septembre 2018 et septembre 2019.³⁷

Le Conseil des États a validé l'**échange automatique de renseignements (EAR) avec 18 États partenaires supplémentaires**. A l'opposé du Conseil national, il a refusé l'accord avec la Turquie. L'intervention militaire, dans le nord de la Syrie, en violation avec le droit international a fait pencher la balance. Les 18 États partenaires sont l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, la Dominique, le Ghana, le Kazakhstan, le Liban, Macao, les Maldives, le Nigéria, Niue, le Pakistan, le Pérou, le Samoa, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, le Vanuatu et Oman. La chambre des cantons en a profité pour pointer du doigt le respect de la confidentialité des données. Les sénateurs et sénatrices ont d'ailleurs précisé que la mise en application dans certains pays devait être contrôlée, notamment par l'OCDE, afin de s'assurer qu'elle n'engendre pas de violation des droits de l'homme.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.11.2007
ELIE BURGOS

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 30.05.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.05.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Klimapolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En novembre s'est tenue à La Haye la Conférence mondiale sur le climat dans le cadre de la sixième session de la Conférence des Parties de **la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. Après l'échec de l'année précédente à Bonn, les 180 pays ont à nouveau tenté d'entériner le Protocole de Kyoto de 1997. Trois blocs se sont affrontés: le premier, le groupe "umbrella" mené par les Etats-Unis et composé du Japon, du Canada, de la Russie et de l'Australie; le second, l'Union Européenne et les pays candidats à l'adhésion et finalement le troisième, les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La confrontation s'est surtout limitée à un affrontement euro-américain sur l'utilisation des mécanismes de flexibilité permettant entre autre le commerce des droits d'émission des gaz à effet de serre et sur l'utilisation des forêts et autres milieux naturels pour la fixation de carbone (puits de carbone).³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.07.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Le Protocole de Kyoto a subi un camouflet fin mars, lorsque le président Bush a confirmé le refus de son pays de le ratifier. Les Etats-Unis ont motivé leur décision notamment à cause du fait qu'il n'imposait qu'aux seuls pays industrialisés des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, créant ainsi des distorsions de concurrence par rapport aux pays du sud. Les réactions ont fusé de partout dans le monde, priant le président américain de revenir sur sa décision. Moritz Leuenberger a également pris sa plume pour inviter les USA à ne pas se retirer des négociations. Comme réponse aux acteurs qui demandaient un retrait de la Suisse compte tenu de cette volte-face, il a réaffirmé l'effectivité de la participation suisse au Protocole. Le Parti écologiste a été reçu par l'ambassadeur américain afin qu'il puisse lui faire part de son mécontentement. Malgré le retrait du plus grand émetteur de gaz carboniques du monde, les parties se sont retrouvées à la **Conférence mondiale de Bonn** en juillet. Après de laborieuses négociations, les ministres des 180 pays présents se sont entendus sur les modalités de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Les points controversés (système de pénalité, puits de carbone (Les "puits" désignent le stockage du CO2 par les forêts et terres agricoles à travers la photosynthèse.), inventaire précis des émissions) ont été laissés en suspend jusqu'à la **Conférence de Marrakech** de novembre. L'accord a été obtenu grâce à de significatives concessions en faveur de l'Australie, du Canada, du Japon et de la Russie, qui défendaient un protocole peu contraignant. Cette section a remplacé celle sur les Suites des sommets de la Terre.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

En plus du débat sur les points controversés du Protocole, la Conférence de Marrakech a donné lieu à une renégociation des seuils de réduction de chaque pays. Cette révision a été rendue obligatoire par le fait que la Croatie avait été oubliée de l'inventaire. Au terme d'âpres négociations, les 167 pays participants ont **adopté les modalités d'application du protocole** par consensus. Les Etats-Unis sont demeurés à l'écart. Le compromis de Marrakech a mis en place les mécanismes de négociations et d'échanges des quotas d'émissions de gaz à effet de serre sur le marché international (achat/vente). Les pays pourront obtenir des "crédits" en modernisant leurs usines et/ou leurs centrales électriques ou en achetant un permis d'émission à un pays qui a des marges sur son quota, après avoir par exemple investi dans les technologies propres. Il pourra aussi en obtenir en investissant dans des technologies propres à l'étranger et en plantant des forêts sur son territoire. Le groupe Umbrella (Australie, Canada, Japon et Russie) a été le principal bénéficiaire du compromis approuvé à Marrakech. Individuellement, la Russie s'est vue accorder la totalité des puits de carbone qu'elle réclamait, soit 33 millions de tonnes. Il s'agissait du double de ce qu'elle avait obtenu à Bonn. Quant au Japon, il a obtenu un assouplissement des dispositions concernant le contrôle du respect des engagements. Le texte initialement proposé prévoyait que la participation des pays aux "mécanismes de flexibilité" serait subordonnée à l'acceptation d'un régime permettant de sanctionner un Etat qui ne respecterait pas ses engagements. Ainsi, le système de sanctions ne sera plus légalement, mais que politiquement contraignant. Les modalités d'application du Protocole Kyoto ayant été adoptées, la **Suisse** a annoncé son **intention de le ratifier**. Elle devra donc s'atteler à mettre en place dans un avenir très proche un système d'échange de droits d'émission au plan national. Celui-ci devra s'accorder avec les

mesures qui auront déjà été prises dans le cadre de la loi sur la réduction des émissions de CO₂.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.2005
PHILIPPE BERCLAZ

La ville de Montréal a accueilli au mois de décembre la 11^{ème} Conférence sur les parties à la convention sur le climat et la **1ère réunion des parties au Protocole de Kyoto**, entré en vigueur le 16 février 2005. Les participants ont adopté formellement les modalités de mise en œuvre du Protocole, ce qu'il l'a rendu totalement opérationnel. Les règles pour le marché international des certificats de carbone ont été précisées. Les parties se sont entendues sur des améliorations à apporter au fonctionnement du « mécanisme pour un développement propre ». Cet instrument permet aux pays industrialisés de compenser partiellement leurs émissions en finançant des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans des pays en voie de développement. La conférence a également donné son feu vert à la mise en place du « mécanisme de mise en œuvre conjointe » qui permet aux pays industrialisés d'investir dans des pays en transition d'Europe centrale et orientale. Outre ces dispositions, les parties ont conclu un accord pour préparer l'après-Kyoto. 157 pays, dont la Suisse, ont accepté de lancer des négociations formelles, dès mai 2006, sur une nouvelle période d'engagement du Protocole de Kyoto (2013-2017). Les Etats-Unis, déjà non-signataires du Protocole de Kyoto (Avec l'Inde, la Chine, la Corée du Sud et l'Australie, les Etats-Unis ont signé un accord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À la différence du Protocole de Kyoto, il est non contraignant et ne comprend aucun calendrier), ont refusé d'y prendre part, mais ont accepté un « dialogue » informel pour limiter le réchauffement climatique.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.12.2012
MARLÈNE GERBER

An der UNO-Klimakonferenz in Doha verpflichteten sich 37 Länder, darunter alle EU-Staaten sowie Australien, die Schweiz und weitere europäische Staaten, zur **Weiterführung des Kyoto-Protokolls bis 2020 (Kyoto II)**. Kanada und Japan distanzieren sich von Kyoto II; sie wollen ihre Emissionen künftig auf freiwilliger Basis reduzieren. Die Kyoto-II-Staaten sind insgesamt für rund 14 Prozent des weltweiten CO₂-Ausstosses verantwortlich. Entgegen den Erwartungen wurde die Aushandlung eines neuen Weltklimavertrages, der ab 2020 für Industrie- und Schwellenländer gelten soll, auf 2015 vertagt. Die Schweizer Delegation sah mit dem Ergebnis der Klimakonferenz gerade einmal das Minimalziel erreicht. Zufrieden zeigte sie sich über die Weiterführung des bis anhin einzigen verbindlichen Abkommens zur Treibhausgasreduktion, äusserte jedoch ihren Unmut über das mangelnde und wenig verbindliche Engagement anderer grosser Verursacher von Treibhausgasemissionen, neben Japan und Kanada namentlich die USA, China, Brasilien, Südafrika und Indien.⁴³

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

MOTION

DATUM: 15.06.2018
JOËLLE SCHNEUWLY

Mittels Motion wollte Christa Markwalder (fdp, BE) den Bundesrat beauftragen zu prüfen, inwiefern Bewilligungen von Exportgesuchen für medizinisch genutztes Cannabis oder für Cannabiszubereitungen innerhalb der geltenden Gesetzgebung erteilt werden können. Im Falle einer Bewilligungsunfähigkeit sollte dem Parlament eine Anpassung des Betäubungsmittelgesetzes unterbreitet werden, die den **Anbau von medizinischem Cannabis sowie dessen Export** und Zubereitung ermöglicht. Markwalder begründete ihren Vorstoss damit, dass das BAG kürzlich solche Bewilligungen aufgrund der fehlenden gesetzlichen Grundlage verweigert habe. Da in der Schweiz seit der Revision des Betäubungsmittelgesetzes die «beschränkte medizinische Anwendung» gesetzlich erlaubt sei, die Patientenzahl, welche erfolgreich mit Cannabiszubereitungen behandelt werde, stetig zunehme und der weltweite Markt für cannabisbasierte Arznei- und Nahrungsergänzungsmittel ein Potential von «fünfundzig bis mehrere hundert Milliarden US-Dollar» aufweise, solle die Schweiz diese Gelegenheit nutzen. Bisher hätten mit Kanada, Uruguay und den Niederlanden nur drei Länder den Export von medizinischem Cannabis legalisiert, mit Australien, Israel und Jamaika befänden sich allerdings bereits weitere Länder in den Startlöchern. Der Weltmarkt entwickle sich rasch und die Schweizer Produzenten wiesen mit ihrem Know-how gute Voraussetzungen auf, um einen Teil davon zu bedienen. Zudem böte dies auch für die Schweizer Landwirte die Gelegenheit für einen Zusatzverdienst von ungefähr CHF

10'000 je Are, so die Motionärin.

In seiner Stellungnahme sprach sich der Bundesrat für die Annahme der Motion aus. Zwar sei eine Prüfung nicht zielführend, da das geltende Betäubungsmittelrecht den kommerziellen Export von medizinisch genutztem Cannabis nicht erlaube, man sei jedoch bereit, der Bundesversammlung eine Gesetzesanpassung zu unterbreiten. Dabei sollten internationale Verpflichtungen miteinbezogen werden, welche, nebst einer nationalen Kontrollstelle für den Anbau und den Export von medizinischen Cannabisprodukten, strenge Auflagen vorsähen. Der Nationalrat kam dem Antrag des Bundesrates nach und nahm die Motion stillschweigend an.⁴⁴

Soziale Gruppen

Asylpolitik

Suite à l'acceptation par la chambre du peuple de la motion du groupe UDC, par le biais de la députée Geissbühler (udc, BE) concernant les **accords de réadmission** avec la Tunisie, le Maroc, l'Angola, la Guinée, le Ghana, l'Éthiopie, la Sierra Leone, l'Érythrée, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, l'Iran, le Népal, le Pakistan, le Yémen, l'Inde et l'Autorité palestinienne, le Conseil des Etats s'est également prononcé sur le texte. La mouture originale prévoyait des contre-mesures telles que la suppression de l'aide au développement ou la rupture des relations diplomatiques en cas de non conclusion d'un accord avec le pays concerné. La commission du Conseil des Etats a recommandé d'accepter la motion à condition d'en biffer le dernier paragraphe, à savoir les contre-mesures. Le Conseil a suivi, à 21 voix contre 10, sans abstention. En juin, le Conseil national a accepté sans oppositions cette version finale du texte.⁴⁵

Frauen und Gleichstellungspolitik

Sibel Arslan a défendu devant le Conseil national son postulat visant l'**inscription d'un troisième sexe à l'état civil**. Elle a d'abord souligné la nécessité d'une telle inscription – ou de la suppression de toute inscription de genre – pour deux catégories de personnes. Premièrement, les personnes intersexes, à savoir les enfants dont les organes sexuels ne sont à la naissance pas clairement féminins ou masculins. L'usage pour ces enfants est très souvent une intervention chirurgicale précoce, les attribuant à un genre arbitraire, ce qui peut avoir pour conséquence un mal-être plus tard dans leur vie, et ce dès l'adolescence. La deuxième catégorie regroupe les personnes qui ne se reconnaissent pas psychologiquement dans leur sexe biologique. Les troubles psychologiques liés au genre sont souvent mal compris par les personnes cisgenres (c'est-à-dire celles dont le sexe biologique correspond au genre ressenti personnellement) et la mesure proposée par la députée Arslan permettrait un premier pas vers la prise en compte de ces minorités dans le code civil. La Bâloise ajoute que cette démarche n'est pas une première mondiale, de nombreux pays dont l'Australie, le Canada, l'Inde, le Pakistan et l'Allemagne ayant adopté des mesures similaires. De plus, le postulat a été signé par des parlementaires de tout le spectre politique, à l'exception de l'UDC.

Le député Nidegger a pris la parole pour l'opposition. Il a évoqué le danger de l'indifférenciation, dont il estime qu'elle peut préjudicier au développement et à l'équilibre des personnes. Il recommande donc de rejeter le postulat, pour le bien des personnes transgenres et intersexes, qui ne seraient ainsi pas incitées à rester dans un entre-deux. 109 voix ont plébiscité le postulat. 77 s'y sont opposées, dont la quasi-totalité de l'UDC (à l'exception d'une voix pour et d'une abstention), une partie du PLR, du PDC et un conseiller PBD. Cinq personnes se sont abstenues (1 UDC, 2 PLR et 2 PDC).⁴⁶

En novembre 2018, la députée verte Lea Steinle (BS, pes/gps) s'est retrouvée au centre d'une polémique, qui a soulevé la question **des politiciennes qui ont des enfants**. Jeune maman, elle avait tenu à honorer son mandat politique et avait alors siégé au Grand Conseil de Bâle-Ville avec son bébé, qu'elle portait en écharpe. Pour allaiter le nourrisson, elle est sortie de la salle. A son retour, alors que le poupon dormait contre elle, le président du Grand Conseil, Remo Gallachi (BS, pdc) lui a interdit d'entrer à nouveau. Ce n'est qu'après de vives protestations des autres député-e-s que la jeune verte a pu retourner à son siège.

Cette image offre un frappant contraste avec celle du président de l'Assemblée nationale néo-zélandaise, Trevor Mallard, qui en août 2019 dirigeait les débats de son

MOTION

DATUM: 12.06.2014
SOPHIE GUIGNARD

POSTULAT

DATUM: 17.09.2018
SOPHIE GUIGNARD

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 21.06.2019
SOPHIE GUIGNARD

Parlement, tout en donnant le biberon au fils d'un député. Une année plus tôt, Larrissa Waters, une sénatrice australienne allaitait son enfant pendant l'une de ses interventions. Tout comme Unnur Brá Konráðsdóttir, qui a donné le sein depuis la tribune du Parlement islandais, la même année. Signe d'une évolution des mœurs institutionnelles? Le cas de Zuleikhan Hassan, qui a dû sortir en août 2019 de l'Assemblée nationale kényane avec son bébé semble aller à l'encontre de cette conclusion. Au sein même de la Suisse, de pareils décalages se retrouvent. A Bâle même, de nombreux avis contradictoires se sont faits entendre dans la presse et sur les réseaux sociaux. La députée Steinle a même été victime de courriers haineux, comme le relate la Basler Zeitung. L'affaire a également suscité le débat bien au-delà des frontières cantonales. Au Parlement argovien, par exemple, plusieurs bébés ont déjà été présents dans la salle, sans que cela ne pose problème. Son président, Bernhard Scholl (AG, plr/fdp) estime que les règles du bon sens doivent primer et que chacun-e est à même d'estimer ce qui empêche ou non la bonne marche du Parlement. Du côté des femmes UDC, les avis sont différents: Martina Bircher et Tanya Primault ne sont pas venues siéger durant leur congé maternité. Elles estiment, comme la Conseillère nationale Nicole Müller-Boder (udc, AG) que l'éducation des enfants est une affaire privée. Dans le canton de Lucerne, la chancellerie a été priée de se prononcer sur la question: L'entrée dans la salle du Grand Conseil dépend de l'autorisation de son président ou de sa présidente, mais rien dans le règlement ne précise la situation des bébés ou jeunes enfants. Une absence de règles précises, c'est ce qui ressort de ce débat.

Ce que cette absence révèle, en outre, c'est qu'il a été jusqu'ici assez rare que de jeunes mères se trouvent dans cette situation. Le souhait d'une parité au sein des organes politiques a été formulé par un groupe de femmes parlementaires en décembre de la même année. La question des jeunes mères politiciennes fait partie des réflexions qui doivent être menées pour aller dans ce sens. Quelles solutions peuvent être trouvées? Dans un article de la NZZ, plusieurs scénarii se dessinent: une solution de garde d'enfants, qui serait adaptée aux séances courtes et ponctuelles, comme dans les parlements cantonaux. Ou alors, un système de remplacements, comme il existe déjà dans les cantons des Grisons, Genève, Jura, Neuchâtel et le Valais. C'est la proposition qu'a formulé Irène Kälin – qui elle-même a siégé au Conseil national avec son bébé de trois mois en septembre 2018 – dans un postulat qui a été refusé le 21 juin 2019. Quant au Grand Conseil bâlois, il est en train de statuer sur la motion Wanner, qui demande la possibilité d'un système de remplacement ainsi que la permission pour les nouveau-nés d'être dans la salle du Parlement avec leur mère, jusqu'à un certain âge.⁴⁷

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

In Anbetracht der zunehmenden Christenverfolgung in Ländern des arabischen Raums schlug die CVP vor, Entwicklungshilfe zukünftig von der Beachtung von **Menschenrechten** und **Religionsfreiheit** abhängig zu machen. Länder, in denen Christen verfolgt würden, wie beispielsweise Ägypten, Pakistan oder Afghanistan sollten keine Entwicklungsgelder mehr erhalten.⁴⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 22.07.2011
MARC BÜHLMANN

- 1) AB NR, 1994, S. 2447; AB SR, 1994, S. 141 f.; Bundesamt für Statistik (1994). Zur Staatsangehörigkeit von Strafgefangenen.: NZZ, 26.2.94; SHZ, 23.6.94; TA, 2.7. und 25.8.94.
- 2) SoZ, 14.6.15; Blick, WW, 2.7.15; Blick, 3.7., 4.7., 3.8.15; TG, 23.9.15; Blick, 24.9.15; SO, 27.9.15; Blick, 11.11.15
- 3) AB NR, 2017, S. 2091 f.; LZ, 13.12.17
- 4) Communiqué du DFAE du 01.06.15; Communiqué du DFAE du 01.06.2015
- 5) BO CN, 1989, p.1882s.; FF, III, 1989, p.769ss.
- 6) BO CE, 1990, p.166s.
- 7) NZZ, 24.9.93.
- 8) LT, 3.5.02; presse des 22, 23, et 24.4.02; presse du 5.6.02; presse du 2.7.02; NF, 28.10.02; NZZ, 26.11.02.
- 9) LT, 21.1.06; NZZ, 24.1.06; 24h et NZZ, 17.1.06; 24h, 21.2.06; Lib. et NZZ, 10.3.06; LT, 5.5.06; LT et NZZ, 5.6.06; NZZ, 7.6.06; LT, 12.6.06; LT, 26.9.06; LT et NZZ, 30.10.06.
- 10) LT, 14.7.06; LT, 3.10.06; 24h, 11.10.06; LT, 13.10.06; NZZ, 21.10.06; Lib. et NZZ, 30.12.06.
- 11) 24h et NZZ, 28.2.06; LT, 2.3 et 3.3.06; NZZ, 8.5.06; LT, 26.5.06; NZZ, 15.8.06; 24h, 16.8.06; LT, 17.8.06; LT, 1.11.06.
- 12) FF, 2006, p. 7523 ss.; BO CE, 2006, p. 934 ss.
- 13) BO CN, 2007, p. 108 ss.
- 14) FF, 2007, p. 1677 ss.; BO CN, 2007, p. 1121 s. et 1259; BO CE, 2007, p. 875.
- 15) TG, 1.4.10.
- 16) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.
- 17) Communiqué du DFAE du 17.1.13; Communiqué du DFAE du 8.2.13; Communiqué du DFAE du 21.2.13; Communiqué du

- DFAE du 27.2.13; Communiqué du DFAE du 7.3.13; Communiqué du DFAE du 21.3.13; Communiqué du DFAE du 28.3.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 30.4.13; Communiqué du DFAE du 12.4.13; Communiqué du DFAE du 28.6.13; Communiqué du DFAE du 25.7.13; Communiqué du DFAE du 29.7.13; Communiqué du DFAE du 14.8.13; Communiqué du DFAE du 23.8.13; Communiqué du DFAE du 5.9.13; Communiqué du DFAE du 19.9.13; Communiqué du DFAE du 22.10.13; Communiqué du DFAE du 8.11.13; Communiqué du DFAE du 4.12.13.
- 18) FF, 2014, p. 1ss.
- 19) BO CE 2014, p. 254; BO CE 2014, p. 703; BO CN 2014, p. 861; BO CN 2014, p. 863; Message du Conseil fédéral du 20.11.2013
- 20) BO CE, 2018, p. 5 ss.; BO CE, 2018, p. 7; FF, 2017, p. 7069 ss.
- 21) BO CE, 2018, p. 589; BO CN, 2018, p. 1191; BO CN, 2018, p. 618 ss.; BO CN, 2018, p. 620
- 22) DP, 23.3.93; FF, I, 1994, p. 760 ss.
- 23) NZZ, 9.9.10.
- 24) AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 28.3., 14.8., 16.8., 24.9., 20.10. und 10.12.80; BaZ, 14.6. und 15.11.80; TLM, 9.8., 10.8., 11.8. und 15.8.80; Ldb, 13.8.80; SP-Information, 20.8.80; TW, 16.9.80; TA, 23.9. und 24.9.80; Bund, 30.12.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980, S. 42
- 25) AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 74, 28.3.80; 222.24.9.80; 288, 10.12.80; TA, 221.23.9.80; 222.24.9.80; BaZ, 269, 15.11.80; Bund, 305.30.12.80; Revisionskonferenz zum Atomsperrvertrag; TLM, 222–224, 9.8.–11.8.80; 228, 15.8.80; NZZ, 187, 14.8.80; 189, 16.8.80. Konferenz der Atomenergie-Organisation; NZZ, 222, 24.9.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980, S. 42
- 26) FF, I, 1991, p. 312 ss.
- 27) FF, I, 1991, p. 312 ss.
- 28) FF, I, 1992, p.1035s.
- 29) FF, I, 1992, p.1016ss.
- 30) Brodmann (1993). L'économie extérieure de la Suisse en 1993.; FF, I, 1994, p. 687 ss.
- 31) Brodmann (1994). L'économie extérieure de la Suisse en 1994.; FF, II, 1995, p. 103 ss.
- 32) FF, 2007, p. 1993 ss. et 2013 ss.
- 33) DFE, Communiqué de presse, 10.2.10; LT, 26.3.09.
- 34) Communiqué du DEFR du 26.2.13.
- 35) Lib., 15.11.07.
- 36) BO CE, 2016, pp.163 s.; BO CN, 2016, pp.760 s.; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; RO, 2016, p.4795
- 37) Communiqué de presse CF du 29.05.2019
- 38) BO CE, 2019, pp.1116 s.; Communiqué de presse CER-CE du 18.10.2019
- 39) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
- 40) LT, 30.3, 10.4, 11.4 et 22.6.01; 24h, 18.5.01; NF, 13.7.01; TG, 16.7.01; presse du 24.7.01.
- 41) LT, 29.10, 3.10 et 11.12.01; presse du 8.11 et 12.11.01; DETEC, communiqué de presse, 10.12.01.
- 42) DETEC, communiqué de presse, 10 et 12.12.05; LT, 10.12.05; QJ, 29.7.05. et 12.12.05.
- 43) NZZ Online und Medienmitteilung BAFU vom 8.12.12.
- 44) AB NR, 2018, S. 1153; Blick Online, 25.5.18
- 45) BO CE, 2014, p.291 s.; BO CN, 2013, p.650; BO CN, 2014, p.1045
- 46) BO CN, 2018, p. 1394 ss.
- 47) BLZ, BaZ, 22.11.18; AZ, BLZ, BaZ, TA, 23.11.18; BaZ, LZ, 24.11.18; BLZ, 26.11.18; TA, 27.6.19
- 48) Lib., 21.7.11; SN, 22.7.11.